

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**ARRONDISSEMENT
DE LYON**

**CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL**

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 juin 2026

Date de publication : 30 juin 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2026

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Jules GUILLEMOT

Secrétaire élu : Monsieur Stéphane REYMOND

Membres présents à la séance :

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE, Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine GUILLARD, Roland CRIMIER, Hélène EZNACK, Stéphane REYMOND, Christine CHANCEL, Lucienne DAUTREY, Danielle AZEFOUNI, Denis EXBRAYAT, Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Frédéric RAGON, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas PAUZIE, Annick CARROUÉ, Fabien BAGNON, Antonin GRECO

Membres absents excusés à la séance :

Céline POURPOINT, Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Michel MONNET, Waren FEUTRY, Nicole CARTIGNY, Jacky BÉJEAN, Thierry MONNET, Agnès MARION

Pouvoirs :

Céline POURPOINT à Patricia DEROO, Philippe DUBOST à Roland CRIMIER, Jennifer THIERY à Fabienne CHAVASSIEUX, Michel MONNET à Catherine GUILLARD, Waren FEUTRY à Daniel ZORITA, Nicole CARTIGNY à Stéphane REYMOND, Jacky BÉJEAN à Frédéric RAGON, Thierry MONNET à Fabien BAGNON, Agnès MARION à Antonin GRECO,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**AFFECTATION DES RÉSULTATS
DÉFINITIFS 2025 - BUDGET
ANNEXE LA MOUCHE**

Délibération : **06-2026-082**

Transmis en préfecture le : 30/06/2026

RAPPORTEUR : Monsieur Jules GUILLEMOT

A la fin de l'exercice, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté obligatoirement et en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Quant au solde, il peut être affecté librement soit à la section de fonctionnement, soit à la section d'investissement pour complément de financement des investissements 2026.

Ainsi, l'exécution budgétaire 2025 fait apparaître les résultats « définitifs » ci-après :

Résultat de clôture 2025 de la section de fonctionnement :	+ 133 669,30 €
Résultat de clôture 2025 de la section d'investissement :	+ 11 882,57 €

Restes à réaliser 2025 :

- Dépenses : + 8 803,57 €
- Recettes : 0,00 €

Avec les restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de financement de 3 079,00 €.

Pour mémoire, les restes à réaliser et les résultats 2025 n'étaient pas encore arrêtés avec le comptable public en décembre, ce qui ne permettait pas de les intégrer au budget primitif 2026.

Les dernières opérations comptables sont désormais clôturées, il convient d'arrêter les montants définitifs des résultats 2025 après le vote du compte financier unique 2025.

Enfin, les restes à réaliser et les résultats 2025 sont repris et intégrés dans un budget supplémentaire 2026, voté lors du même conseil municipal que la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 16 juin 2026 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **AFFECTER** le résultat définitif de clôture de la section d'investissement 2025 du budget annexe La Mouche pour **11 882,57 €** au budget supplémentaire 2026, en recette d'investissement compte « 001 - résultat d'investissement reporté » ;
- **AFFECTER** le résultat définitif de clôture de la section de fonctionnement 2025 du budget annexe La Mouche pour **133 669,30 €** au budget supplémentaire 2026, en recette de fonctionnement compte « 002 - résultat de fonctionnement reporté » ;

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Jules GUILLEMOT**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Stéphane REYMOND

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Jules GUILLEMOT



Liste des élus ayant voté POUR

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE, Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine GUILLARD, Roland CRIMIER, Céline POURPOINT, Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Hélène EZNACK, Stéphane REYMOND, Christine CHANCEL, Michel MONNET, Lucienne DAUTREY, Waren FEUTRY, Danielle AZEFOUNI, Denis EXBRAYAT, Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY, Nicole CARTIGNY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Jacky BÉJEAN, Frédéric RAGON, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas PAUZIE, Thierry MONNET, Annick CARROUÉ, Fabien BAGNON, Agnès MARION, Antonin GRECO

Liste des élus ayant voté CONTRE**Liste des élus s'étant ABSTENU**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--